

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DIRECTION GRAND SITE DES DEUX CAPS

Projet de coupe sanitaire, reboisement et réhabilitation du sentier du bois d'Haringzelles à Audinghen présenté par le Conseil départemental du Pas-de-Calais

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Conformément aux articles L122-14-1 et R122-11 du Code de l'Environnement, il sera procédé à une mise à disposition du public du dossier concernant le projet de coupe sanitaire, reboisement et réhabilitation du sentier du bois d'Haringzelles à Audinghen.

La Maîtrise d'Ouvrage de ce projet est portée par le Conseil départemental du Pas-de-Calais – Pôle Aménagement et Développement territorial - Direction Grand Site des Deux Caps – ferme d'Haringzelles 62179 AUDINGHEN – 03.21.99.05.60.

Le dossier sera mis à disposition du public à la mairie d'Audinghen, rue des écoles où les intéressés pourront en prendre connaissance du 13 au 27 juin 2018 inclus aux jours et heures suivants :

- | | |
|---------------|-------------------------------|
| - Le lundi | de 8h à 12h30 et de 14h à 19h |
| - Le mardi | de 8h à 12h30 |
| - Le mercredi | de 10h à 12h00 |
| - Le jeudi | de 8h à 12h30 et de 14h à 19h |
| - Le vendredi | de 10h à 12h30 |

Les observations éventuelles du projet pourront être consignées sur le registre prévu à cet effet ou être adressées par écrit, au Maître d'Ouvrage en mairie d'Audinghen, qui les annexera au registre.

A l'expiration du délai de mise à disposition du public, un bilan sera dressé par le Maître d'Ouvrage à l'autorité compétente. La décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution sera mise en ligne sur le site internet : audinghen-capgrisnez.fr et consultable en mairie.